

Délibération N°16**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre

Le Onze Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la fin des relations contractuelles entre la société IDEX et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour le marché public global de performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse, pour assurer le bon fonctionnement et la continuité du Service Public, un avenant n°4 est proposé afin d'arrêter la prestation de la fourniture d'électricité réalisé par IDEX à compter du 01 janvier 2025.

Selon le marché de base, l'avenant entraîne une moins value d'un montant de 30 091,08 € HT correspondant au coût annuel de l'électricité du site (sur la base de 276,98 Mwh et sur les prix unitaires de la notification du marché en date du 03/10/2019).

L'électricité sera fournie par EDF à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour le fonctionnement de la piscine à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché public global de performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse pour l'arrêt de la fourniture de la prestation électricité.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :

**PISCINE DE LAPALISSE - ARRET
DE LA FOURNITURE DE LA
PRESTATION D'ELECTRICITE**

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 20 DEC. 2024
Publié ou Notifié
le : 17 DEC. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télértransmission
le :

Le Président,

J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour copie conforme,

Le Président,

J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"